Image not found or type unknown

impossible de quitter la location à la date du préavis;

Par **mimid**, le **12/04/2022** à **12:43**

Bonjour, je suis locataire d'une maison meublée qui a été mise en vente. j'y habite avec ma femme et mes 2 enfants depuis 1 an 1/2, les nouveaux acquéreurs veulent la maison sans locataires, nous avons signé le préavis de départ pour le 31 juillet 2022. Mais étant au RSA, ma concubine ne travaille pas, nous avons beaucoup de mal à retrouver un autre logement (campagne).

Que se passera-t-il le 31 juillet 2022 si je ne retrouve pas de logement ? Devrais je quitter le logement et me retrouver à la rue avec femme et enfants...?

Avons-nous encore des droits..?

merci pour vos réponses.

Par **youris**, le **12/04/2022** à **17:34**

bonjour,

comme vous avez donné votre préavis, vous ne pouvez pas rester dans cette maison sinon vous seriez occupant sans droit, ni titre et vous risquez l'expulsion.

vous pouvez contacter votre mairie ou des associations pour expliquer votre situation.

salutations

Par **janus2fr**, le **13/04/2022** à **19:13**

[quote]
les nouveaux acquéreurs veulent la maison sans locataires, nous avons signé le préavis de départ pour le 31 juillet 2022.

[/quote]

Bonjour,

Je ne comprends pas bien là. Pourquoi est-ce vous qui avez donné congé ? Si votre bailleur actuel voulait vendre le logement vide, c'était à lui de vous donner congé pour vente et si la vente a été faite avec vous comme locataire, c'était au nouveau propriétaire de vous donner congé pour reprise.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés